

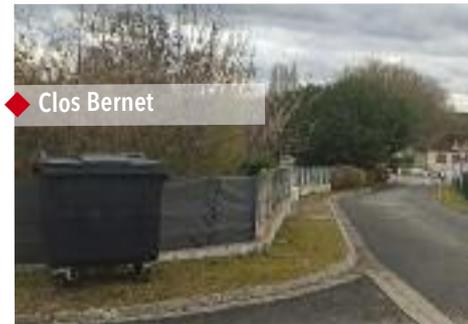
LE LÉRÉEN

JANVIER 2021

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE

N° 1





LA NOUVELLE SURFACE COMMERCIALE DONT L'OUVERTURE EST PRÉVUE AVANT FIN MARS



Directeur de la publication :
François RENAUD, Maire de Léré
Publication :
Commission Vie locale
mairiedelere@wanadoo.fr
Crédit photos :
Mairie de Léré

Maquette, mise en page et impression :
Com en Loire
72 Grande Rue 45420 BONNY-SUR-LOIRE
comenloire@wanadoo.fr - 02 38 31 59 62
www.comenloire.fr
Mairie de Léré
www.lere.fr

Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Mon arrivée au sein de la commune n'a pas été des plus faciles pour une première expérience en tant qu'élu. La crise sanitaire que nous vivons depuis plus de 9 mois perturbe tellement de choses dans nos vies. Elle ne nous a pas permis de nous rencontrer comme nous aurions aimé le faire durant ces longs mois. Les fêtes et les hommages nationaux, les vins d'honneur, notre repas des Aînés, les Vœux et tant d'autres moments où nous aurions pu nous rencontrer et échanger. Mais il faut garder l'espoir et penser que des jours meilleurs arrivent.

Comme vous avez pu le constater, la municipalité, même dans des situations dégradées, tout en prenant soin de la sécurité et de la santé de ses administrés dans un contexte épidémiologique difficile, œuvre afin que Léré, ses artisans, ses commerçants aient à souffrir le moins possible du déficit économique qu'aura généré ce virus.

Les décisions d'annulation des événements festifs, le maintien à un autre moment de certains événements font partie des choix cornéliens qu'un premier magistrat doit assumer avec l'accord de son Conseil municipal. J'ai eu à cœur et j'aurai encore à cœur de tout faire pour préserver au mieux Léré et ses habitants de cette pandémie.

Soyez-en assurés.

Ce premier bulletin est pour nous l'occasion de faire un point sur certaines actualités de notre

commune depuis ce début de mandat. Une nouvelle page s'ouvre pour notre commune et c'est sous son nouveau nom, LE LEREEN, que nous vous proposons de parcourir l'année 2020. Ainsi dès la sortie de confinement, les travaux commencés par la précédente équipe ont pu redémarrer, la route de Gien et les commerces de la Grande Rue, qui devraient être terminés en février, le Square Jacques Martel pour lequel des réserves ont été faites concernant l'engazonnement, les travaux d'enfouissement des lignes électriques à Valise et les Houards et enfin la Maison de Santé qui nous donne toujours beaucoup de préoccupations tant sur le plan des travaux que sur la recherche de médecins.

Le coût total de ces réalisations s'élève à environ 3,5 millions d'euros pour seulement 200 000 euros de subventions. Sans remettre en cause l'utilité de ces équipements, importante pour le développement de Léré, je ne peux concevoir de réaliser et endetter la commune sans chercher et trouver toutes les subventions possibles. A ce propos, je tiens à rendre hommage à Patrice de LAMMERVILLE et ses équipes successives qui pendant trois mandatures, ont mené une politique de dépense rigoureuse ayant permis en grande partie la réalisation de ces différents projets.

La recherche de médecins : tout est mis en œuvre pour y aboutir. Notre premier problème est le fait de ne pas être en « ZRR », zone de revitalisation rurale, ce qui permet aux praticiens qui



S O M M A I R E

■ Couverture

Photo de la mairie

■ 2

Réalisations et travaux en photos

■ 3 et 4

Le mot du maire

■ 5

Trombinoscope

■ 6

Commissions municipales

■ 6 à 8

L'école et gestion sanitaire

■ 9-10

Les employés communaux

■ 10 et 11

Smictrem

Comportements civiques

■ 12

Réalisations & Travaux

■ 13-14

Rétroplanning 2020

■ 15

Communauté De Communes

■ 16 à 18

Informations

Numéros utiles

■ 17

État civil

■ 19

Le mot de l'opposition

■ 20

La glacière et le truffiat



s'installent de bénéficier de très gros avantages financiers sur l'imposition pendant 5 ans. Il est difficile pour nous de rivaliser avec les communes éligibles. Lors de ma rencontre avec les sénateurs, j'ai exposé ce problème. Malgré une intervention de Mme RICHER à l'Assemblée à travers une lettre ouverte, nous avons constaté que le découpage actuel serait repoussé de deux ans. J'ai ensuite rencontré le député. Je suis en contact également avec la préfecture, le Conseil Régional et l'ARS (agence régionale de santé). Enfin, je travaille également sur un emploi communal en collaboration avec 2 communes voisines afin de mutualiser les dépenses. Je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour remédier à ce manque récurant qui touche tant de communes, les rurales en particulier.

DEVANT NOUS

La réfection de la Place Arsène Mellot (notre place du marché): contact est pris pour connaître les différentes possibilités pour la refaire. Je demande l'avis de nos commerçants du marché. Il nous faudra trouver le meilleur revêtement qui puisse à la fois accueillir le marché, les piétons, mais également le stationnement, tout cela en gardant un aspect simple et conforme aux exigences des bâtiments de France.

La réfection de la toiture de notre collégiale pour laquelle, après avoir subi par deux fois des dégâts lors de tempête, un travail de fond va être engagé. La toiture de La Gaieté Léréenne qui se trouve également être en mauvais état surtout sur un côté.

Je travaille toujours sur notre projet de « café », mais la situation depuis les élections ne nous facilite pas la tâche. Il reste toujours présent dans mon esprit.

Enfin, nous avons commencé le travail pour le PLUI. Petit rappel, la Communauté de Communes a pris la compétence en 2017 et un nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va gérer la classification de nos terrains. Le travail est dirigé par un cabinet

d'études et au cours des différentes étapes du projet, nous aurons du travail à fournir. Nous avons pris connaissance de notre « enveloppe urbaine » et du foncier de notre commune à travers des plans que ce cabinet nous a fourni. Nous avons dû tout vérifier. Il faut savoir que des terrains qui se trouvaient constructibles jusqu'à ce jour n'y seront plus forcément dans quelque temps. Je ne pourrai rien faire pour arbitrer cette décision qui ne dépend pas de moi. J'invite les Léréens et les Léréennes à faire le nécessaire afin de pouvoir encore profiter de leurs terrains avec la classification actuelle. Je vous invite également à venir prendre connaissance du registre de concertation qui se trouve en Mairie et à y faire vos remarques.

Je tiens à expliquer aussi la raison pour laquelle nous n'étions pas d'accord sur la prise de compétence de la ComCom pour les Maisons de Services. Pour nous, nous pensons que la création de ces Maisons de services peut accélérer la disparition de tous nos services publics, voire contribuer à diminuer l'aide qui est apportée aux communes détentrices d'Agence Postale Communale. L'itinérance est une très bonne idée afin de remédier aux absences de services dans les communes, mais la priorité est la défense de ceux qui existent encore. De plus, vu l'étendue de notre Communauté de Communes, nous avons quelques inquiétudes sur la fréquence des visites dans chaque village.

Comme vous pourrez le constater beaucoup de travail m'attend avec mon équipe. Je tiens à vous assurer que je garde à l'esprit l'intérêt de notre commune et le bien vivre pour vous tous. Je vous rappelle qu'avec mon équipe, je reste à votre écoute. Je n'aurai pas forcément la possibilité de tous vous satisfaire, mais je ferai de mon mieux.

Passer un bon moment en lisant notre premier « LEREEN » et à bientôt de vous rencontrer.

Votre maire, François Renaud

SOYONS CONNECTÉS

👉 Notre site internet : www.lere.fr

👉 Sur votre smartphone via l'application : « **Panneau Pocket** »

👉 **Panneau lumineux et panneau d'affichage**

👉 Retrouvez-nous sur notre page Facebook : **lere18240**



Michel
BOUVET



Françoise
NOYER
1^{ère} adjointe



François
RENAUD
Maire



Éric
VIGNERON
2^{ème} adjoint



Denise
NORMAND
3^{ème} adjointe



Marie-Paule
STOUPAK



Stéphane
BAILLY

EQUIPE MUNICIPALE ELECTION DU 15 MARS 2020



Denis
AGOGUÉ



Céline
BRETON



Dolorès
GRENINGUEY



Michel
PATERNOSTER



Véronique
SIROT



Sébastien
BLANCHET



Gwenaëlle
GEORGES



Michaël
SIROT

Commissions municipales

FINANCES

Commission restreinte :

F. RENAUD / F. NOYER
E. VIGNERON / D. NORMAND

D. GRENINGUEY / D. AGOGUE

TRAVAUX & VOIRIE

F. RENAUD / E. VIGNERON

S. BAILLY / M. PATERNOSTER
M-P. STOUPAK

ENSEIGNEMENT & CANTINE SCOLAIRE

D. NORMAND / F. NOYER

G. GEORGES / V. SIROT
M. PATERNOSTER
M-P. STOUPAK

JEUNESSE & SPORT

D. NORMAND

M. SIROT / G. GEORGES / V. SIROT
M. PATERNOSTER / M-P. STOUPAK

FETES & CEREMONIES

F. RENAUD / F. NOYER / D. NORMAND

C. BRETON / M. SIROT
M. PATERNOSTER

VIE LOCALE

F. RENAUD / D. NORMAND

C. BRETON / M. SIROT / G. GEORGES
V. SIROT / M. PATERNOSTER
M. BOUVET

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOULLERET

F. NOYER / V. SIROT

APPELS D'OFFRES

- Président : **F. RENAUD**
- Titulaires : **E. VIGNERON / S. BAILLY**
M. BOUVET
- Suppléants : M. SIROT / M. PATERNOSTER
D. AGOGUE

Les Conseillers Communautaires

PAYS FORT-SANCERROIS-VAL DE LOIRE

Délégués à la Communauté de

Communes :

F. RENAUD / F. NOYER
M-P. STOUPAK

Confinement

et réouverture progressive de l'école

Reprise de l'école après le 1^{er} confinement du 17 mars 2020

Après une campagne sanitaire de recommandations des "gestes barrières", hygiéniques et de distanciation physique, la décision d'un premier confinement au niveau national est annoncée à compter du lundi 17 mars à midi. Les écoles sont fermées et le prolongement de la fermeture des écoles a été fixé jusqu'au Lundi 11 mai, date de réouverture progressive des établissements scolaires annoncée par M. Emmanuel MACRON.

PHASE 1

La reprise de l'école à Léré s'est faite en deux temps :

1) réouverture le Jeudi 14 mai :

Grande Section, CP et CM2,

2) reprise le lundi 25 mai pour tous les niveaux.

Les trois premiers jours ont été réservés à la mise en place, dans le groupe scolaire, des barrières, des tables et des sens de circulation.

37 élèves sur 105 ont été accueillis en fonction de deux critères : les deux parents qui travaillent ou l'enfant en difficulté scolaire.

La cantine et la garderie ont été maintenues.

PHASE 2

Reprise de l'école le Jeudi 4 juin 2020

Nous avons eu la possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'élèves à l'école grâce à la mise en place du dispositif 2S2C (Sport - Santé- Culture - Civisme).

Ce projet était proposé au niveau national et M. CORMIER-BOULIGEON (Député du Cher) l'a présenté à la nouvelle équipe municipale lors de sa visite à l'école Camille Boistard de Léré dirigée par M. Sébastien PERADON.

Les classes, où les enfants étaient plus nombreux, se trouvaient scindées en deux : un groupe en classe, le second en activités.

Nous avons deux classes concernées : CM1/CM2 avec 16 élèves et PS/MS avec 11 élèves.

Activités mises en place lors du dispositif 2S2C :

- visite de Léré avec M. TINELLI,
- tennis avec M. Ludovic GUILLET,
- poterie avec Mme Charlotte CHRISTOFF,
- yoga sur chaise avec Mme Estelle HENRY,
- chant avec Pascalina,
- atelier Floral avec "A FLEUR DE POT",
- dessin avec Guillaume,
- création de canne à pêche avec Thomas.

Un grand merci aux personnes venues bénévolement encadrer les enfants, ainsi qu'au corps enseignant pour leur collaboration.

PHASE 3

Retour à l'école obligatoire du lundi 22 juin au vendredi 3 Juillet 2020.



Mardi 1^{er} septembre, 108 enfants ont repris le chemin de l'école sous la direction de M. Sébastien PERADON, malgré la situation sanitaire actuelle.

Nouveau protocole sanitaire suite à la Covid19

Lundi 2 novembre, après les vacances scolaires de la Toussaint, la rentrée s'est faite à 9 heures. Suite à l'intervention de M. Emmanuel MACRON du 28 octobre, **le protocole sanitaire a été renforcé** (limiter les brassages, augmenter la désinfection et l'aération, masques dès le CP).

Hommage à Samuel Paty

Le 2 novembre, le Directeur de l'école, l'équipe enseignante et les enfants se sont retrouvés autour de l'arbre de la Laïcité, en présence des membres des municipalités de Léré et de Sury-près-Léré, afin de procéder à la lecture du texte d'Abdellatif Laâbi, "J'atteste", humble prière pour que la barbarie ne tue pas jusqu'à l'espoir. Ensuite, il a été procédé à une minute de silence.



L'arbre de la Laïcité ▲



Lundi 2 novembre 2020 : Les enfants réunis pour l'hommage à Samuel Paty ▲

AFM TÉLÉTHON 2020

INNOVER POUR GUÉRIR

Pour ce **10e Téléthon** dans un contexte inédit, le collectif « interassociations - Ecoles de Léré et Sury-Près-Léré - Sapeurs-pompiers - municipalités de Léré et Sury » a collecté la somme de **1990 € au profit de l'AFM**. Un grand merci aux conseils municipaux et associations qui n'ont pas

voulu rompre la chaîne de solidarité de cette indispensable association nationale qu'est L'AFM. Grâce à eux, la somme totale représente **44% de la collecte par rapport à la moyenne des 5 dernières années.**

Jacques Duveau

Gestion de la Crise Sanitaire : directives gouvernementales

- *Port du masque obligatoire à 50 mètres des écoles et de tout bâtiment accueillant du public*
- *La Salle des Fêtes ne peut pas être réservée*
- *L'agenda des manifestations est au ralenti*
- *Les Conseils Municipaux ont lieu sans public.*

PRENEZ SOIN DE VOUS

L'ÉCOLE

Noël à l'école

Suite aux contraintes liées à la crise sanitaire, la fête de Noël du groupe scolaire, sous la direction de M. Sébastien PERADON s'est déroulée sur 2 jours.

Le lundi 14 décembre, à Camille Boistard, les enfants ont chanté un chant de Noël, suivi d'une distribution de chocolats et d'un goûter offerts par les élus des municipalités de Léré et de Sury-Près-Léré.

Le mardi 15 décembre, c'est avec des mines réjouies que **les enfants de la maternelle ont été accueillis attentivement par le Père Noël**. C'était un grand moment d'émotion, accompagné d'impatience, d'excitation mais aussi de quelques craintes. Ils ont pu déguster des chocolats remis par le Père Noël suivi d'un goûter.

Nous avons partagé tous ensemble (Les enfants avec le Père Noël, les enseignants, le personnel et les élus) un moment agréable et magique.

Goûter de Noël

Le jeudi 17 décembre à la garderie, a eu lieu le goûter de Noël servi par nos animatrices. Brioches et sucreries étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir des petits.



Noël : ▲ à l'école et à la garderie ▼



LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

A la cantine

Mmes Françoise REZARD et Elisabeth LENOIR s'attellent pour confectionner chaque jour de bons repas faits sur place. Au cours de la campagne électorale, nous avons souhaité plus de souplesse au niveau de la cantine :

- nous avons repris l'organisation qui se pratique dans la commune d'Herry avec une réservation au mois,
- selon le planning professionnel des parents, ces derniers auront le choix de ne pas mettre leur enfant à la cantine,
- si la Mairie est prévenue avant 9h15, le repas ne sera pas facturé.

Accueils Péri-scolaires

Les enfants sont accueillis par Mmes Véronique RAIMBAULT et Sylvie BLONDELET, assistées de Mme Julie AUFRERE.

Changement d'horaires : de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.

Dispositif « devoirs faits à l'école » : Grâce à M. Sébastien PERADON qui a proposé de mettre à disposition sa salle de classe, Mme Sylvie BLONDELET prend en charge l'aide aux devoirs dans une salle au calme et les enfants de la garderie peuvent ainsi disposer de l'espace au complet. Le directeur constate des retours positifs et significatifs. Pour « l'Accueil de Loisirs » du mercredi, les enfants sont pris en charge de 7h à 19h avec au programme des activités manuelles.



▲ Françoise Rezard et Elisabeth Lenoir

L'entretien des locaux communaux

Mmes Carole JAMET et Julie AUFRERE sont chargées de l'entretien des locaux communaux.



▲ Carole Jamet et Julie Aufrère

A la maternelle

En maternelle, Mmes Janique SERTA et Julie URBANIAK accompagnent au quotidien les enfants tout au long de leur journée.



▲ Janique SERTA et Julie Urbaniak

Départ en Retraite de Mme Monique THOMAS

le vendredi 18 septembre 2020

Après plus de 19 ans au service des enfants de l'école maternelle, Mme Monique THOMAS avait bien mérité son départ en retraite, à l'issue de l'année scolaire 2019/2020, tant marquée par la COVID.

La municipalité lui a rendu hommage en organisant un pot à l'extérieur (COVID oblige), en compagnie de ses enfants, ses collègues, les enseignants et les élus, présents et passés. Nous lui souhaitons à nouveau tous nos vœux pour cette nouvelle vie qui lui permettra de se consacrer à ses passions et sa famille.



▲ Monique Thomas



▲ Patrice de Lammerville (maire de 1995 à 2014), François Renaud (maire actuel)

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le service administratif

Mmes Catherine COQUIN, Laurence VIGUIÉ, Pénélope DELUNE, Marion PAIN DIT HERMIER sont à votre service en mairie pour vous accueillir et répondre à vos demandes administratives.

Merci à toutes ces personnes pour leur participation dans la lutte contre la propagation du virus et l'application des différents proto-

coles sanitaires mis en place, qui a fortement bouleversé l'organisation de leur quotidien.



▲ De gauche à droite : Laurence Viguié, Catherine Coquin, Marion Pain dit Hermier et Pénélope Delune

Service technique

Le service technique a en charge l'entretien de la commune.

L'équipe se compose de Messieurs Richard VILLER, Michel THOMAS, Marc RAIMBAULT, Eric DOISNE et Maxime PRUVOT.

Messieurs Paul CORNILLE et François BAILLY complètent l'équipe (non présents sur la photo).



COMPORTEMENTS CIVIQUES

Brûlage des végétaux

Les feux de plein air visant à éliminer les déchets verts sont interdits, les résidus de jardin doivent être apportés en déchèterie (Bel Air ou Assigny selon format) ou compostés.

Le dépôt de Bel Air

Il est possible d'apporter vos déchets verts (tonte, feuilles ou végétaux broyés) au point de collecte situé à l'entrée du bois de « Bel air » le samedi matin, uniquement, après avoir pris rendez-vous auprès de la mairie.

SMICTREM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers (Compétences Communauté de Communes)
La collecte des ordures ménagères a lieu chaque jeudi matin. Pour 2021, des changements sont déjà anticipés suite aux jours fériés : les mercredis 12 mai et 10 novembre 2021. La commune vous rappellera ces changements à l'approche des dates en question.

IMPORTANT

Aucun sac, carton, poubelle, ne doivent être déposés au pied des containers mis à votre disposition sur la commune. Pensez aux habitants qui se trouvent à proximité. Pensez aux employés communaux qui œuvrent chaque jour pour que notre commune soit propre et accueillante.



DÉMONTÉZ VOS MEUBLES AVANT DE LES DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



écomobilier
COUVERTES - COUSSINS - RECYCLÉS

Vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés en déchèterie ? Une benne dédiée au mobilier usagé est mise à disposition par Éco-mobilier afin qu'il soit recyclé en nouvelles matières premières ou valorisé sous forme d'énergie. Pensez à démonter au préalable vos différents éléments d'ameublement et d'agencement.



Vous facilitez en effet leur stockage et leur transport jusqu'à la déchèterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.

Mobilier en bon état ? Pensez à le donner. Mobilier abîmé ? Pensez à le démonter

NOUVEAU ! Contenant Couvettes et oreillers
Pour le recyclage et la valorisation de vos couvettes et oreillers.

COUVERTES OREILLERS COUSSINS SACS DE COUCHAGE MATELASSÉS

Rendez-vous sur eco-mobilier.fr pour trouver le point le plus proche de chez vous

Horaires déchèteries	
	VINON
ASSIGNY	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-16h Mercredi : 10h-12h / 14h-16h Samedi : 8h30-12h / 15h30-16h
Lundi, mercredi, samedi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h30-17h30 Mercredi : 10h-12h / 15h30-17h30 Samedi : 8h30-12h / 15h30-17h30
9h-12h / 13h30-16h30	
9h-12h / 14h-17h	



Entretien des trottoirs et cheminements piétons

Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique doit élaguer ses plantations afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété. Les riverains, peuvent être tenus responsables, d'accidents occasionnés par leurs négligences.

En ce sens, certains administrés ont reçu un courrier de la mairie leur demandant de procéder à la taille des végétaux empiétant sur les voies communales.

Merci à tous ceux qui ont d'ores et déjà fait le nécessaire.

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



Stationnement des véhicules

Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit, y compris sur les passages PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Il en va de même pour les véhicules stationnant sur une partie de la chaussée et à des endroits dangereux.

Des emplacements sont aménagés à différents endroits des rues ainsi que des parkings.



Déjections canines

La présence de déjections canines sur les trottoirs et les espaces publics de la ville n'est que trop fréquente.

Chaque propriétaire de chien doit y mettre du sien pour lutter contre ce phénomène qui est un véritable problème de civisme et de respect d'autrui.

La commune mettra prochainement à disposition des usagers des sacs de ramassage, en différents endroits.

Une fois utilisé et bien fermé, ce petit sac pourra être déposé dans les poubelles prévues à cet effet.

Les sacs sont biodégradables et peuvent servir à faire du compost. Ne pas les laisser dans la nature pour autant.



RÉALISATIONS & TRAVAUX

Le centre de soins

Ouvert début 2020. Son inauguration n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Plusieurs professionnels s'y sont progressivement installés.

La municipalité continue les démarches, en collaboration avec les instances gouvernementales et médicales, afin de pouvoir doter le centre de soins de médecins généralistes supplémentaires qui viendraient occuper les 2 cabinets de consultation actuellement libres.

Nouveaux conteneurs

Suite à un travail entre la municipalité et le SMICTREM, des conteneurs collectifs d'ordures ménagères ont été ajoutés au Clos Bernet et aux Houards pour faciliter le dépôt et la collecte.

Élagages

La taille des arbres de la place du marché ainsi que ceux autour de la collégiale Saint Martin a été effectuée au grand bonheur des habitants de Léré, qui peuvent désormais profiter de nouveau de la vue du clocher de la Collégiale.

Enfouissement des lignes électriques

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, par SDE18, ont continué aux Houards et à la Valise.

La surface commerciale

La nouvelle surface commerciale, comprenant une supérette et une boulangerie, avance à bon rythme.

La crise sanitaire et le premier confinement ont retardé les travaux qui devraient toutefois être terminés avant la fin du premier trimestre 2021.



Rénovations

Les rénovations de la Grande rue et de la route de Gien sont arrivées à

leur terme. De même, le square Jacques MARTEL a fait peau neuve.



RÉTROPLANNING 2020

Déroulement de l'année 2020 depuis que nous sommes en place

Brocante de la Chasse

Elle a eu lieu le 6 septembre 2020 à la Boëlle.

L'édition 2020 s'est trouvée un peu perturbée avec un protocole sanitaire qui n'a pas permis la restauration. Toutefois, 143 exposants étaient présents et de nombreux visiteurs ont chiné tout au long de la journée. La météo favorable et l'emplacement en bord de Loire toujours apprécié ont fait que cette manifestation fut une belle réussite.

Mutuelle Communale



La commune de Léré a organisé une réunion publique le jeudi 1^{er} octobre.

Un projet d'une complémentaire santé communale à un tarif préférentiel a été présenté par AXA, à destination des habitants de Léré, qui ont répondu présents. Pour ceux qui auraient manqué ce rendez-vous et qui sont intéressés, il n'est pas trop tard. La convention que nous avons signée avec AXA perdure. Vous pouvez prendre contact avec Madame TUYGIL au 06 74 28 00 11 pour une étude personnalisée.

Journées européennes du Patrimoine 2020

Entre deux périodes compliquées de confinement, avaient lieu les Journées Européennes du Patrimoine 2020.

Le week-end du 19 et 20 septembre, le "Point info tourisme" de Léré (sous la houlette d'Amélie) et l'association "Léré Mémo" organisaient les visites du village mais aussi de la collégiale Saint-Martin et de sa crypte.

Un concours de dessins a même été organisé pour l'occasion, récompensant le talent de dessinateur des deux gagnantes.



Dessin de Véronique Raimbault, gagnante de la catégorie adulte ▶

Emma, gagnante du concours de dessin catégorie junior, entouré de Marc Geoffroy (Léré Mémo), Amélie et des 3 adjoints au maire ▲

RÉTROSPECTIVES 2020

Concours de Pêche

Organisé conjointement entre l'Amicale Berruyère des Pêcheurs de Compétition et l'A.A.P.P.M.A. la Brème de Léré.

Le lundi 10 Août, 50 pêcheurs se sont retrouvés au bord du Canal latéral à la Loire, afin de continuer leur passion en cette année où les compétitions nationales furent supprimées.

Venus pour la plupart du Cher, du Loiret et de la Nièvre, ils ont apprécié le cadre malgré une organisation limitée.



Nouvel Atelier d'écriture créative de Léré

Vous rêvez d'écrire depuis longtemps mais vous n'osez pas, alors venez

rejoindre l'atelier d'écriture. L'atelier se déroule en mairie, les lundis de 18 h à 20 h et les mardis de 14h à 16 h. Contact : Madame COTARD au 06 16 98 68 88.

Repas et Colis des Anciens

Tout d'abord petite précision : beaucoup se demandent comment nous élaborons notre liste qui définit les bénéficiaires du repas et du colis. Afin d'être le plus juste possible, nous nous basons sur la liste électorale. Il faut donc être inscrit sur la liste électorale de Léré pour être invité aux repas des Anciens et bénéficier du Colis de Noël.

Malheureusement, cette année la situation sanitaire ne nous a pas permis de réunir nos Anciens autour d'un bon repas. En contrepartie, nous avons décidé d'offrir un « bon cadeau »



d'une valeur de 35 € aux personnes de plus de 70 ans qui devront l'utiliser chez les commerçants sédentaires de notre commune.

Le colis est destiné aux personnes de plus de 75 ans.

Il a été confectionné par M. et Mme CADOT et composé d'un velouté de châtaignes au foie gras, terrine de foie de volaille, sauté de dinde et ses petits légumes, moelleux au chocolat, crème vanille, une bouteille de bordeaux, quelques bulles, des chocolats et des biscuits. Un peu de gourmandise pour adoucir ces moments compliqués. D'ailleurs, cette année, nous n'avons pas passé beaucoup de temps avec nos aînés puisque le protocole nous obligeait à rester à l'extérieur de l'habitation afin de les préserver.

Commémorations patriotiques

Elles ont été grandement chamboulées par la crise sanitaire.

Les cérémonies de commémoration du 8 mai ont été autorisées sans accueillir de public et dans le respect des gestes sanitaires, avec un dépôt de gerbe.

Lors du 14 juillet, les diplômes et grades acquis par nos soldats du feu, ont été remis par les maires de Léré, Sury-Près-Léré et Belleville-sur-Loire, invités à participer à cette cérémonie. A cette occasion, une gerbe a été déposée au monument aux morts. La cérémonie du 11 novembre a eu lieu également en comité restreint avec dépôts de gerbes.



Nos soldats du feu à l'honneur

L'année 2020 en bref COVID

Participation de la communauté de communes pour l'achat de masques à destination de la population en partenariat avec le Département du Cher et l'Association des Maires du Cher afin de doter en avril 2020 chaque habitant d'un masque lavable.

Economie

■ Le Fonds renaissance

La communauté de communes a décidé d'abonder à ce fonds créé par la Région Centre Val de Loire afin de permettre aux entreprises du territoire de prétendre à une avance remboursable sans intérêts ni garantie d'un montant de 5 000 € à 20 000 €.

■ Aides accordées en 2020

Près de 48 150 € euros ont été attribués aux entreprises dans le cadre de l'aide en faveur des TPE et de l'aide à l'immobilier d'entreprise dans différents domaines d'activité : coiffure, restauration, garage, épicerie, magasin de vélos et locations de VTT...

■ Aide COVID aux entreprises

Aide spéciale pour soutenir les restaurants, bars, hôtels, traiteurs et entreprises liées à l'évènementiel soumis à une fermeture administrative de presque trois

mois. Forfait de 1 000 € par entreprise, complété par un solde en fonction des charges de la structure.

Action sociale

Ouverture des accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans sur les sites de Vailly sur Sauldre, Sancerre/Saint-Satur pour les vacances d'hiver, l'été et l'automne 2020 : 177 enfants accueillis

Aménagement du territoire

Les élus ont travaillé ces derniers mois sur le diagnostic du PLUi, véritable portrait du territoire. Ils vont bientôt réfléchir au Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), seconde étape du PLUi, qui fixera les choix retenus pour le développement futur. Lors de cette étape, les habitants seront consultés (animations, registre de concertation en mairie...)

Durant la période de confinement le service instructeur a assuré la continuité du service à distance. Le service a instruit 464 dossiers en 2020

Tourisme

Ouverture de la piscine intercommunale située à Saint-Satur du 12 juillet 2020 au

30 août 2020 selon un protocole sanitaire strict sur réservation : 8 290 entrées Réalisation en cours des parcours de trail permanents pour une finalisation au 2^e semestre 2021

Santé

Réalisation de travaux de réaménagement de l'accueil de la maison de santé située à Sancerre

SPANC

Le service a maintenu son activité durant le confinement, les contrôles pour les ventes et les réhabilitations se sont poursuivis. Au total 659 contrôles ont été réalisés.

Culture

Formation à l'utilisation du logiciel de gestion des bibliothèques pour les bénévoles de Vailly sur Sauldre et Veaugues. De nombreuses manifestations de la saison culturelle ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire. Les associations partenaires ont malgré tout bénéficié du soutien financier de la communauté de communes.

Numérique

Les relevés et études de terrain sont en cours de réalisations. Les premiers travaux démarreront au cours du 1^{er} semestre 2021.

◆ 1^{ère} vice-présidente :

Régine AUDRY

Déléguée au développement économique, à la santé et au numérique.

Maire de Subigny

◆ 2^{ème} vice-président :

Jean-Claude SCOUBE

Délégué à l'aménagement du territoire (PLUi, SCOT, mobilité, service instructeur des autorisations d'urbanisme)

Adjoint à la mairie de Sury-près-Léré

◆ 3^{ème} vice-président :

Julien BARBEAU

Délégué au tourisme, au suivi du classement des sites et du plan de paysage

Maire de Feux

◆ 4^{ème} vice-présidente :

Agnès RAIMBAULT

Déléguée aux finances et à la mutualisation

Adjointe à Boulleret

◆ 5^{ème} vice-présidente :

Brigitte CHOTARD

Déléguée à la culture Maire de Crézancy-en-Sancerre

◆ 6^{ème} vice-président :

Bruno VAN DER PUTTEN

Délégué à l'action sociale

Maire de Belleville-sur-Loire

◆ 7^{ème} vice-présidente :

Gabrielle MATTELLINI

Déléguée à la GEMAPI, au SPANC et à l'eau et l'assainissement

Maire de Thauvenay

◆ 8^{ème} vice-président :

André TEYSSANDIER

Délégué aux travaux et bâtiments

Adjoint à Bannay

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

Lundi, Mercredi et Vendredi
de 8h30 à 12h30
et 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi MATIN
de 8h30 à 12h30

Samedi MATIN
de 9h00 à 12h00

COMMERCE ET SERVICES



ALIMENTATION - TABAC - JOURNAUX

M. ET MME CADOT
11 Grande Rue
Tél. 09 62 61 01 02

BOULANGERIE (DÉPÔT DE PAIN) PIFFARD

23 Grande Rue
Tél. 02 48 72 51 38

MARCHÉ TRADITIONNEL PRODUCTEURS LOCAUX

le samedi matin de 8h à 13h en plein air place Arsène Mellot

RESTAURANT LA GAÏÉTÉ LÉRÉENNE

1 rue Achille Laforge
Tél. 02 48 54 65 50

PIZZA LE LUNDI (COMMERCANT AMBULANT) SERLUPIO

Place Arsène Mellot
Tél. 06 59 96 49 19

SALON DE COIFFURE

«L'ART DU CHEVEU»
SABINE PARRAIN
5 rue Achille Laforge
Tél. 02 48 72 61 80

GARAGE ET VENTE DE VOITURES

«CLDA»
JACQUES-ARNAUD DECHÊNE
89 route de Sancerre
Tél. 02 48 72 60 20

AGENCE IMMOBILIÈRE «TRANSAXIA» LUC PETITPÈRE

28 Grande Rue
Port. 06 44 83 49 50

FLEURISTE - ART FLORAL DÉCORATION

«A FLEUR DE POT»
CHRISTOPHE DESIEAUX
3 place du Chanoine Roche
Tél. 09 82 33 36 41

AGENCE IMMOBILIÈRE «AGENCEATAUXREDUIT»

Rue du Lavoir
Tél. 09 82 61 16 71

AUTO-ÉCOLE ALAIN MILLIARD

32 Grande Rue
Tél. 02 48 72 56 37

BANQUE «CRÉDIT AGRICOLE»

35 Grande Rue
Tél. 09 78 97 89 78

ETUDE NOTARIALE

1 rue des Grandes Chenevières
Tél. 02 48 72 60 33

BANQUE POSTALE ET ASSURANCES

2 rue du 16 Juin 1940
Tél. 02 48 78 22 11

PENSION FÉLINE

«LES CHATS DES HOUARDS»
44 rue des Houards
Tél. 02 48 72 58 86
06 73 19 44 39

ARTISANS



TAXI CONVENTIONNÉ

JP DUQUERRIOUX
Rue Achille Laforge
Port. 06 12 17 61 73

ENTRETIEN ESPACES VERTS

«VAL SERVICE» **GUY GRENINGUEY**
La Madeleine
Tél. 02 48 72 64 51

ELAGAGE DÉMONTAGE ABATTAGE

«SAS LAVERDURE»
Les Rhedons
Tél. 02 48 54 36 83
06 50 79 49 89

COUVERTURE - ZINGUERIE-CHARPENTE

«LES TOITURES LÉRÉENNES»
Clément GODARD
1 la Boelle 18240 Léré
Tél. 02 36 66 20 71
06 58 10 26 42

ENT. DE MAÇONNERIE BRUNO BOUILLOT

25 Route de Valise
Tél. 02 48 72 66 31
06 22 07 23 02

ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT

SARL BAILLY
Les Chaumes Blanches
Tél. 02 48 72 54 12
06 08 51 35 35

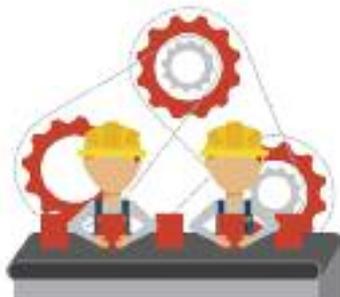
**MARAICHER
HORTICULTEUR**
«LES SERRES DU VAL»
PASCAL GODON
Le Grouzeau
Tél. 02 48 72 60 63

**TOUS TRAVAUX INTÉRIEURS ET
EXTÉRIEURS**
«C.C MULTI SERVICES»
16 bis Grande Rue
Tél. 09 61 29 51 26
06 45 02 25 65

**PEINTURE DÉCORATION
VITRERIE**
ENT THIERRY BEDU
7 Chemin des Vignes
Tél. 02 48 72 59 28
06 32 58 47 30

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
LYLIAN LECLERC
Place Chanoine Roche
Tél. 09 77 45 50 95
06 44 64 47 88

INDUSTRIES



**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES**
SA BAILLY
ZI Champ de la Berne
Tél. 02 48 72 12 93

COOPÉRATIVE AGRICOLE
«VALNORD» Le Port
Tél. 02 48 72 60 17

SERRURERIE
«VAL DE LOIRE»
1 ZA la Petite Lie
Tél. 02 48 79 40 93

**MÉCANIQUE ET OUTILLAGE DE
PRÉCISION**
«SMPL»
ZA la Petite Lie
Tél. 02 48 72 62 43

MONTAGE LEVAGE
PONTICELLI
ZI Champ de la Berne
Tél. 09 77 76 80 53

SANTÉ



PHARMACIE
MARIE ANDRÉE DESSENON
9 rue du 16 Juin 1940
Tél. 02 48 72 60 42

**KINÉSITHÉRAPEUTE
OSTÉOPATHE**
CLAUDIE DE HERDT
9 rue Achille Laforge
Tél. 02 36 54 10 32

**Au Centre de soins
médical et paramédical**
10 Le Courty:

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
DR JEAN FRANÇOIS BARAULT
Tél. 02 48 72 19 54

DENTISTES
DR PASCAL BERGERON
Tél. 02 48 78 22 71
DR ARTHUR SUARD
Tél. 02 48 78 22 70

PÉDICURES
PAULINE HECQUET
YOHANN JACQUET
Tél. 02 48 78 22 75

CABINET D'INFIRMIÈRES
ELODIE RIGNAULT
EMMANUELLE SACHOT
GÉRALDINE MOREAU
HÉLÈNE DECOUX
Au centre et à domicile
Tél. 02 48 72 50 29

PSYCHOTHÉRAPEUTE
HENRY-PIERRE BRU
Tél. 06 81 58 10 55

**MASSEUR
KINÉSITHÉRAPEUTE**
CAROLINE DIRSON RACCIATTI
Tél. 02 36 54 13 49

DIÉTÉTICIENNE
AXELLE BEAURIN
Tél. 02 48 78 22 76

ÉTAT-CIVIL

AU 31 DECEMBRE 2020

Naissances

- PINEAU MILO Elizabeth
- LABESTE Vaiana-Rose
- REAL Clarisse
- COQUILLAT Fenrys

Mariages

- BAILLY Jérôme
et LEFORT Elodie

Décès

- LEMEUNIER Roger
- NICOLAS Nicole
- CHOLLOUX Patrick
- THOMAS Geneviève
- DECOUX Louisa
- VANNIER Lucette
- PONCET Simonne
- PRIVET Raymond
- ROCABOY Marcel
- PRIMARD Jacqueline
- PELLERIN Raymonde
- DESCHAMPS Jeanine
- BERTRAND Roger
- FARINEAU Jacqueline

HÉBERGEMENTS



CHAMBRES ET TABLES D'HOTES "LE JARDIN DES ROSES"

1 Rue Raymond Thénier
Tél. 02 48 72 50 38
06 81 53 35 26

CHRISTELLE LOUSSERT

21 Le Grouzeau
Tél. 02 48 72 41 99
07 66 09 21 18

LAURIE MILLERIOUX

20 route de Sancerre
Tél. 06 67 82 79 70

GITES RURAUX

MR ET MME VANNIER

Le Grand Sauloy
Tél. 02 48 48 00 18

LAURENT DEPARDIEU

Place du Chanoine Roche
Tél : 06 61 51 80 79
"SCI DU CRÔT NOIR"
Tél. 06 79 58 09 55
06 14 81 95 95

MR ET MME CORREY

17 rue Achille Laforge
Tél. 06 83 15 97 68

CHRISTELLE LOUSSERT

19 Le Grouzeau
Tél. 02 48 72 41 99
07 66 09 21 18

ANNICK LECOMTE

20 La Madeleine
Tél. 02 36 42 01 40

FRANÇOISE EMORINE

1 La Garenne
Tél. 06 76 34 74 74

PASCAL DESREAU

9 Grande Rue
Tél. 06 48 94 69 89

JEAN BLIN

3 rue du Champ des Noyers
Tél. 02 48 72 56 57

ERIC CARRÉ

15 rue Achille Laforge
Tél. 02 48 72 50 74

AUDREY MANCEAU

10 rue des Houards
Tél. 06 72 23 51 01

PIERRE-HENRI BRU

1 Le Port du Canal
Tél. 06 81 58 10 55



Les 2 présidents et Jacques Duveau le nouveau coordinateur reportent cette grande fête rurale à l'été 2022.

Nous sommes sincèrement désolés pour l'ensemble de la profession agricole, les commerçants, les forains, les groupes musicaux qu'il a fallu déprogrammer. Nous pensons également aux sept communes dont les comités des fêtes avaient mobilisé les bénévoles attachés à cette manifestation et qui s'étaient préparées pour ce rendez-vous traditionnel. **Bien sûr, pour ce qui est des reines et dauphines élues de Boulleret et Léré, elles gardent leurs écharpes.**

Depuis le premier comice à Léré en 1862, sept comices ont été reportés pour cause de guerres et crises économiques. Malgré ce nouveau coup du sort, nous ne baissons pas les bras et souhaitons de tout cœur garder le soutien de toutes et tous pour cet événement à venir.

Jacques Duveau

Des nouvelles du 28^e comice agricole de Léré



À la suite du premier confinement, en mars dernier, les Coprésidents Laurent Montagu, Gérard Bordu et le coordinateur des festivités Joël Veillerot (qui a démissionné depuis) décident le report du comice en août 2021. Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'en sera rien.



PAROLE À L'OPPOSITION

La situation municipale vue du côté « opposition »

PRÉAMBULE

Ce premier Bulletin municipal nous permet, bien tardivement nous devons bien le reconnaître, de remercier, chaleureusement, tous ceux et toutes celles qui ont voté pour nous le 15 mars 2020. La liste conduite par M.C BERGERON n'a pas réussi le pari de vous représenter mais c'est le jeu démocratique. Merci à nos anciens colistiers du mandat 2014-2020 pour l'énorme travail qu'ils ont accompli. Merci à notre tête de liste pour son total engagement au profit des Léréens, Léréennes et de la commune durant ces six dernières années.

Comme vous le savez, après la démission de Mesdames BERGERON et GÉRARD et de Monsieur LEFEBVRE le 23 mai 2020, nous (Mme STOUPEK et Messieurs AGOGUÉ et BOUVET) avons été installés lors du CM du 12 juin 2020 pour leur succéder et vous représenter dans cette instance municipale. En préalable à notre installation officielle, nous avons sollicité un entretien avec monsieur le Maire, pour nous présenter et porter à sa connaissance que nous étions certes des « élus non majoritaires » et non dans une logique d'opposition systématique... Notre souhait étant que les prises de décisions émises par le CM soient celles qui permettent de faire évoluer la commune. A ce jour, nous avons respecté cet engagement !

Pour autant, nous ne pouvons et ne voulons pas occulter la crise sanitaire qui nous perturbe depuis bientôt un

an et qui a eu des conséquences sur notre vie, au quotidien, en particulier et sur l'organisation du pays, en général. A l'échelle de la commune, ceci, que nous le voulions, ou non, a compliqué le passage de relais entre les deux équipes municipales. Le dialogue reste relativement faible et les récriminations, parfois injustifiées ne nous sont pas épargnées, mais sans pour autant tout accepter chacun est dans son rôle...

POINT DE SITUATION

Il ne vous aura pas échappé que la première prise de décision prise par les membres de la majorité lors du CM du 23 mai aura été de porter le montant des indemnités du Maire et de ses adjoints au maximum autorisé par la loi. Ceci représente une augmentation relativement significative d'environ 38 %, si l'on inclut les 15 % autorisés pour un ancien chef-lieu de canton, soit un montant annuel supplémentaire d'environ 13 600 €. Monsieur le Maire a indiqué lors du conseil municipal de juin 2020 que « cela n'aura aucun impact sur l'imposition » (sic)!!!

Nous tenons également à rétablir une vérité pour couper court à toute rumeur qui circule... La commune n'est pas ruinée ! Il y a des possibilités financières qui sont là et restent à utiliser.

Depuis, lors des différents CM nous avons posé des questions sur certains points qui nous semblent importants. Nous avons voté le budget et les subventions des différentes associations notamment et sur d'autres sujets, sans émettre d'objection particulière.

CONSTAT

Certains dossiers ou sujets nous semblent être traités en aparté et les membres du CM (du moins ceux de l'opposition) ne sont pas ou peu informés, ce que nous trouvons regrettable.

Sur d'autres dossiers, ouverts lors de la mandature précédente, il nous est parfois évoqué l'absence d'archives ou de traces administratives au niveau du secrétariat, comme la mise en place de la vidéo protection par exemple. Réponse difficilement acceptable.

A contrario, nous acceptons la contradiction et n'avons jamais eu la prétention de « Faire tout ou de Bien faire ».

NOTRE ENGAGEMENT

Pour nous, un seul objectif ; faire avancer des projets utiles pour tous les Léréens. Nous tenons à être une opposition constructive mais vigilante. Nous mettrons à profit l'expertise acquise lors de notre précédent mandat qui a été particulièrement riche de réalisations pour Léré ; aussi nous restons et resterons fidèles à nos principes et de respecter notre engagement, malgré nos 3 voix qui ne pèsent pas lourd...

Deux souhaits ; le premier est d'instaurer une collaboration, saine et constructive, avec nos collègues de la Majorité et non d'être considérés comme des « opposants » et le second, celui de rester à votre écoute en étant les porteurs de vos projets. Alors, proposez-nous vos idées, remarques et suggestions pour les porter au niveau du CM.

LA GASTRONOMIE BERRICHONNE



C'est une galette aux pommes de terre dont les Berrichons sont très friands. Ils l'appellent truffiat, mais pour une fois Victor Hugo aurait tort de dire que dans truffiat il y a truffe. Il n'y a pas de truffes mais des tarouffes, qui n'ont rien de commun avec ceux, plutôt fatigués qu'incarnent avec une insolite persistance les plus caverneux sociétaires de Français.

Prenez donc une demi-livre de tarouffes ou si vous n'entendez pas ce patois, de pomme de terre, faites-les cuire à l'eau, écrasez-les en purée avec un morceau de beurre (30 g environ) et un œuf. Délayez ensuite une demi-livre de farine, allongez la pâte, étendez dessus vos pommes de terre, roulez, sucez et mettez au four. Une demi-heure de cuisson suffit.

Ne recommandons point le truffiat aux personnes qui aiment les entremets légers. Les gens du Berry l'ont baptisé (bourse chrétien) ce qui en dit long. Mais enfin, il n'est pas interdit d'apprécier les jeux de satiété.

Le Truffiat



La glacière du château de léré

Derrière la mairie de la commune, dans un coin du parc, se trouve une butte boisée qui interpelle les passants. C'est en fait une ancienne glacière très bien conservée appartenant au château du XVe siècle (mairie actuelle). Construite pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle par la famille de la Barre de Villattes, cette glacière de type « tumulus » est un grand trou creusé dans la terre, maçonné et recouvert d'une butte ombragée.

La construction

Pour y accéder, il faut descendre 10 marches d'escalier dans un tunnel voûté en pierre de taille et ouvrir une lourde porte. La glacière est constituée d'une pièce carrée de 49 m² surmontée d'une coupole à 3,30 m du sol (remblayée en sable il y a bien longtemps pour cause de danger). La cuve a une forme pyramidale tronquée à l'envers, de 10° d'angle sur une profondeur de 6 m. L'ensemble est

construit en moellons maçonnés. On descendait dans la fosse par une échelle. Au fond de la glacière, un puisard fermé par une grille servait à collecter les eaux de fonte qui, par un canal d'évacuation, s'écoulaient en contrebas dans les douves, de l'autre côté des remparts.

La glace

La neige et les blocs de glace étaient récupérés l'hiver, durant la nuit, dans les champs, les crots (trou ou mare en Berrichon) et les étangs du domaine; transportés à dos d'ânes ou d'hommes, dans des hottes, dans des chariots et vidés dans les cinq lucarnes de chargement. Cette matière première était tassée et arrosée pour solidifier les couches. Quand la glacière était pleine, on recouvrait de paille, car la masse perd petit à petit du volume. La fonte naturelle pouvait représenter jusqu'à 500 litres d'eau par jour ! Dans cet édifice, on stockait environ 200 tonnes de glace. Cela constituait une réserve pour une année.

Utilisation

La glace était utilisée à des fins thérapeutiques à l'intention des habitants, au château pour rafraîchir les boissons et également réaliser des sorbets en été. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on s'est aperçu qu'elle pouvait aussi conserver des aliments. À partir de 1850, les premiers congélateurs font leur apparition, mais restent un produit de grand luxe. C'est après la Première Guerre mondiale que les glaciers telles que celle-ci seront vraiment délaissées.

La glacière se visite tous les ans en septembre lors des journées du patrimoine.

